

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008</b></p>
---

L'an deux mil huit, le vendredi 28 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. BOURGEOIS, Mme DAILLY, M. RAGU, Mme BATREAU, M. MEUNIER, Mme CORMON, M. BARRIER, Mme BORDE, MM. PETIT, GUERIN, JABAUD, Mmes C. RICHARD, AOUT, MM. SOMME, JUARROS, Mmes SAFORCADA, IMIOLEK, M. BERGER, Mme BOUFFENY, M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, MM. HERVOIR, BERNARD, Mme RUSTIGNOLI, M. GUIGNARD, Mme GAUTRELET.

**POUVOIRS :**

Mme PERIGAULT à Mme BORDE  
Mme MERICI à M. BERGER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BORDE

**ABSENT :**

M. THIRODE

\*\*\*\*\*

## **DECISION MODIFICATIVE N°1/2008 - BUDGET EAU**

**M. RAGU** présente le dossier.

En section de fonctionnement, il s'agit d'une écriture d'amortissement répartie entre les articles 6811 et 777, l'équilibre étant trouvé en augmentant le virement en section d'investissement de 350 €.

Concernant la section d'investissement, elle se détaille comme suit :

### **Dépenses :**

- Etude de faisabilité pour la ressource en eau : **197 000,00 €**
- TVA : **39 000,00 €** (correspondant à l'étude de faisabilité)

### **Recettes :**

- Subventions étude faisabilité : **100 000,00 €**
- TVA : **39 000,00 €**

**M. GLEYZE** pense que l'on anticipe une décision.

**M RAGU** répond qu'il est de tradition de traiter des points budgétaires en premier dans un ordre du jour, et qu'effectivement, celui-ci prévoit une discussion sur une opération proposée et pour laquelle les crédits nécessaires ont été inclus dans cette décision modificative. Mais à l'inverse, il est également prévu une opération de cession de terrain pour 390.000 € qui se trouve mise à débat dans cette même séance de conseil, sans pour autant que les crédits correspondants ne soient inscrits en recettes. Dans ce dernier cas, il ne s'agit que d'une marque de prudence, puisque nous n'en sommes rendus qu'au stade de la de la promesse de vente, laissant encore quelques incertitudes qui exigent de différer l'inscription.

**M. BOURGEOIS** ajoute que, concernant l'étude de faisabilité d'une usine de traitement d'eau de surface, la commission d'appel d'offre s'est réunie, et a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à la Safège en vue de lancer immédiatement cette étude. Il est donc légitime d'inscrire les crédits nécessaires dès à présent.

**M. BERNARD** souhaite une explication concernant la somme des 100 000,00 € pour l'étude de faisabilité et des 94 815,00 € pour l'emprunt, notamment en ce qui concerne l'équilibre de l'opération.

**M. RAGU** répond que l'emprunt est une écriture d'équilibre budgétaire. Pour la subvention, le montant indiqué procède des taux généralement appliqués tant par l'Agence de l'Eau que par le Département de l'Essonne.

**M. GUIGNARD** s'interroge sur l'entretien du stade prévu pour 15 000,00 €. Il souhaite savoir à quoi cela correspond.

**M. RAGU** répond qu'il s'agit d'une grosse opération d'entretien du stade qui n'avait pas été prévue.

**M. BERNARD** demande les raisons d'une précipitation à inscrire les crédits pour l'étude de faisabilité pour l'eau.

**M. RAGU** rappelle qu'Etréchy reste dans l'attente d'une nouvelle dérogation pour laquelle il faut engager l'étude au plus vite pour tenir les délais. Il est nécessaire de disposer de ces crédits au budget.

**M. BOURGEOIS** précise que la DDASS avait proposé une dérogation valable pour un an, au terme duquel il aurait été demandé d'apporter tous les éléments d'étude permettant de prendre une décision en connaissance de cause.

**M. GLEYZE** demande s'il ne serait pas souhaitable de patienter quelques jours et connaître la conclusion du contentieux électoral plutôt que d'engager l'avenir sur une opération relativement importante pour le budget communal. Cette opération s'apparente simplement à donner des gages à la préfecture par rapport à la demande de dérogation pour la distribution de l'eau.

**M. BOURGEOIS** répond que l'intérêt d'Etréchy est de ne pas perdre de temps sur ce dossier.

**M. BERNARD** demande où en est-on précisément de cette demande de dérogation.

**M. BOURGEOIS** répond que cette demande de dérogation est en cours d'instruction, et rien ne permet de dire à quel moment la décision finale sera rendue. La dernière analyse d'eau montre que la qualité de l'eau d'Etréchy est conforme à la réglementation en vigueur.

Cette demande de dérogation est justifiée surtout par le fait que le périmètre du captage de surface n'est pas protégeable, alors que celui du puits à 110 mètre l'est. Pendant un certain temps, il y a eu des traces d'atrazine dans l'eau et c'est ce constat qui a justifié la dérogation actuelle. C'est la raison pour laquelle, en commission d'appel d'offres, il a été rappelé qu'il ne fallait pas se priver d'avoir la connaissance de la totalité des éléments pour faire un choix qui soit objectif et basé sur la technique et surtout sur le long terme. L'hypothèse d'une interconnexion telle que défendue par votre liste n'apporte pas la garantie de disposer avant deux ans de ressources en qualité et en quantité suffisantes. Il est donc proposé de mettre à profit ce délai pour explorer d'autres solutions, et permettre ainsi de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Considérant la nécessité de procéder à une modification des crédits inscrits au Budget Eau.

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS** (Mme GAUTRELET, M. GUIGNARD) et **5 VOIX CONTRE** (M. GLEYZE, Mme RUSTIGNOLI, M. BERNARD, Mme S. RICHARD, M. HERVOIR).

**APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le Budget Eau tel que présentée ci-dessus.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

<b>Chapitre 023</b>		<b>Virement à la section d'invest</b>	
Article	023	350,00 €	Virement à la section d'invest
<b>TOTAL 023</b>		<b>350,00 €</b>	

<b>Chapitre 042</b>		<b>Opération d'ordre entre section</b>	
Article	6811	2 052,00 €	Amortissements
<b>TOTAL 042</b>		<b>2 052,00 €</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 402,00 €</b>
-----------------------	-------------------

**RECETTES**

<b>Chapitre 77</b>		<b>Dotations</b>	
Article	777	2 402,00 €	Amort.subvention
<b>TOTAL 77</b>		<b>2 402,00 €</b>	

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 402,00 €</b>
-----------------------	-------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

<b>Chapitre 13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>	
Article	1391	2 402,00 €	Amort.subvention
<b>TOTAL 13</b>		<b>2 402,00 €</b>	

Chapitre 20		Frais études	
Article	203	197 000,00 €	Etude de faisabilité
<b>TOTAL 20</b>		<b>197 000,00 €</b>	

Chapitre 23		Immobilisations en cours	
Article	2315	210,00 €	Solde MO forage
<b>TOTAL 23</b>		<b>210,00 €</b>	

Chapitre 27		Autres immos financières	
Article	2763	- 21 931,93 €	TVA
	2762	21 931,93 €	TVA
	2762	39 000,00 €	TVA
<b>TOTAL 27</b>		<b>39 000,00 €</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>238 612,00 €</b>
-----------------------	---------------------

**RECETTES**

Chapitre 021		Virement de la section de fonct	
Article	021	350,00 €	Virement de la section de fonct
<b>TOTAL 021</b>		<b>350,00 €</b>	

Chapitre 13		Subventions équipements	
Article	131	2 395,00 €	Subvention etude
	131	100 000,00 €	Subvention AE étude faisabilité
<b>TOTAL 13</b>		<b>102 395,00 €</b>	

<b>Chapitre 16</b>		<b>Emprunts</b>	
Article	1641	94 815,00 €	Emprunts
<b>TOTAL 16</b>		<b>94 815,00 €</b>	

<b>Chapitre 042</b>		<b>Opération d'ordre entre section</b>	
Article	2813	496,00 €	Amortissements
	28156	1 876,00 €	Amortissements
	28158	- 320,00 €	Amortissements
<b>TOTAL 042</b>		<b>2 052,00 €</b>	

<b>Chapitre 27</b>		<b>Autres immos financières</b>	
Article	2763	- 34 515,05 €	TVA
	2762	34 515,05 €	TVA
	2762	39 000,00 €	TVA
<b>TOTAL 27</b>		<b>39 000,00 €</b>	

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>238 612,00 €</b>
-----------------------	---------------------

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. RAGU présente le dossier.

En section de fonctionnement, les crédits se détaillent comme suit :

#### **Dépenses :**

- Etude de SEE rejet activités alimentaires : 1 000,00 €

#### **Recettes :**

- Prime Aquex : 2 003,49 €
- Excédent antérieur reporté : - 1 003,49 €

En section d'investissement,

**Dépenses :**

- Déficit antérieur reporté : 1 003,49 €
- TVA : 22 707,58 € (changement d'imputation entre les articles 2763 et 2762)

**Recettes :**

- Affectation du résultat : 1 003,49 €
- TVA : 40 869,58 € (changement d'imputation entre les articles 2763 et 2762)

Considérant la nécessité de procéder à une modification des crédits inscrits au Budget Assainissement.

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **PAR 21 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (Mmes GAUTRELET, RUSTIGNOLI, S.RICHARD, MM. GLEYZE, GUIGNARD, BERNARD, HERVOIR).

**APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement tel que jointe à la présente.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général		
Article	617	1 000,00 €	Etude SEE rejet activités alimentaires
	<b>TOTAL 011</b>	<b>1 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 000,00 €</b>	

**RECETTES**

Chapitre 74	Dotations		
Article	74	2 003,49 €	Primes AQUEX
	<b>TOTAL 74</b>	<b>2 003,49 €</b>	

<b>Chapitre 002</b>		<b>Exédent antérieur reporté</b>		
Article	002	-	1 003,49 €	Exédent antérieur reporté
<b>TOTAL 002</b>		-	<b>1 003,49 €</b>	

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 000,00 €</b>
-----------------------	-------------------

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>
-----------------

<b>Chapitre 001</b>		<b>Déficit antérieur reporté</b>		
Article	001		1 003,49 €	Déficit antérieur reporté
<b>TOTAL 001</b>			<b>1 003,49 €</b>	

<b>Chapitre 27</b>		<b>Autres immos financières</b>		
Article	2763	-	22 707,58 €	TVA
	2762		22 707,58 €	TVA
<b>TOTAL 27</b>			<b>- €</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 003,49 €</b>
-----------------------	-------------------

<b>RECETTES</b>
-----------------

<b>Chapitre 10</b>		<b>Dotations</b>		
Article	1068		1 003,49 €	Affectation du résultat



<b>TOTAL 10</b>	<b>1 003,49 €</b>
-----------------	-------------------

<b>Chapitre 27</b>		<b>Autres immos financières</b>		
Article	2763	-	40 869,58 €	TVA
	2762		40 869,58 €	TVA
<b>TOTAL 27</b>			<b>- €</b>	

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 003,49 €</b>
-----------------------	-------------------